

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL N°3  
« DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI »**

**Réunion du jeudi 5 octobre 2006**

-----  
**Présents** André ARNAUD, Roland BOURGLAN, Roger CARREGA, Pierre CHIARA, Laure MARCHESCHI, Noël NICOLAS, Jacques RIBERO, Michel RICARD, André VILLENEUVE.

**Excusés** Philippe BELTRANDO, Mathys BEMBOM, Yvon BOUCHERON, Jean-Pierre COMMEIRAS, Yann FAUCHEUX.

**Absents** : Patrick ESCUDIER, Jean-François BRANDO, Jean-Pierre GOSTANIAN.  
-----

**L'ordre du jour porte sur** : L'objectif de procéder à une évaluation des chantiers et ateliers existants à partir des enseignements tirés de l'expérience.

Puis d'élaborer un cahier des charges sur la mise en œuvre de deux chantiers d'insertion innovants.

Il s'agit donc d'organiser et développer de nouveaux chantiers afin de mieux motiver les publics concernés.

Afin de mieux maîtriser les enjeux de cette démarche, Monsieur Robert MONCORGE, Directeur de la mission locale en charge de cette question, est intervenu en ouverture de la séance de travail.

Avant que les travaux ne débutent, Noël NICOLAS a présenté l'association culturelle « tétines et biberons » au titre de laquelle il siège au Conseil. L'axe culturel de cette association repose sur le théâtre, la vidéo, autant de moyens mis au service d'un projet et des acteurs sociaux qui s'en saisissent en posant à chaque fois la question de l'emploi.

Concernant les chantiers d'insertions Robert MONCORGE fait observer qu'il s'agit d'un dispositif national de mise en situation de travail des publics en difficultés. Ces chantiers ne peuvent pas prendre appui sur les notions de rentabilités immédiates.

Cette mise en situation sur un rapport de travail n'est pas en concurrence avec les entreprises classiques. Pour ne prendre que la question des délais, il faut savoir socialement ce qui implique un accompagnement constant.

A titre d'exemple est évoqué le chantier de réhabilitation des Restanques dans les collines de la Coueste à Aubagne qui se fait par étape et sur lequel l'insertion n'est en concurrence avec aucune autre entreprise. En clair, si les chantiers d'insertion ne s'en étaient pas saisis, il n'y aurait pas de réhabilitation. Autre exemple, l'hôpital Caroline de l'île du Frioul où le chantier a commencé il y a 10 ans.

Jusqu'à présent le cadre juridique légal était fixé par un décret et une circulaire d'application contrôlé par la direction départementale du travail. Le financement du fonctionnement était assuré à 100% par trois partenaires, Etat, Régions et Département.

Le maître d'ouvrage G.H.B. assure le financement des matériaux et de l'outillage.

C'est dans ce cadre là qu'Evolio met en œuvre des chantiers dans le domaine du bâtiment, des espaces verts, du solaire et même à partir d'une entreprise d'interim-insertion.

En ce sens, un atelier de fabrication de costumes de scène pour les compagnies de théâtre amateur a créé douze emplois, ainsi qu'un atelier de reconditionnement de matériel informatique et une vente sur le marché non concurrentiel (associations).

#### Changement de statuts des chantiers d'insertions.

De nouvelles dispositions législatives conduisent la Varappe et Evolio à passer en S.A.R.L. et donc à entrer sur le marché comme une entreprise classique avec les contraintes et les obligations qui en découlent. Notamment, en terme de rémunérations des jeunes sur la base de la moitié du SMIC.

La question de la mixité homme/femme est également posée dans l'organisation des chantiers. Cette mixité est difficilement acceptée par les garçons mais elle est indispensable pour le vivre ensemble la reconnaissance de l'autre et de son intégrité.

#### La localisation des chantiers d'insertions.

Ce n'est pas en fonction du potentiel des publics que sont choisis les chantiers mais par rapport à l'intérêt qu'ils représentent et la motivation que cet intérêt peut susciter.

Ainsi la réhabilitation des fours à chaux de Saint- Zacharie qui a été envisagé à un moment donné s'inscrivait dans cette volonté. Avec la décision de l'Etat de placer l'insertion sur le marché concurrentiel, s'ouvre de nouvelles pistes et donc de nouveaux contenu d'insertion.

#### Cadre légal et cahier des charges.

Le code des marchés publics intègre les dispositions nouvelles fixées par l'O.M.C.

De ce point de vue, c'est l'I.G.A.S, l'inspection générale des affaires sociales, qui contrôlera la mise en œuvre de la réglementation.

Le groupe de travail s'accorde sur l'idée que se ne sont pas les aides qui créés de l'emploi, mais l'activité. De ce point de vue, le programme national de « contrat de professionnalisation », qui propose 80 000 postes à des difficultés à prendre et les entreprises concernées ne recrutent pas.

Pour en revenir au cahier des charges, le choix d'un organisme d'insertion se fera en novembre. Celui-ci devra mettre à l'étude la mise en œuvre de deux chantiers d'insertions sur G.H.B. et l'Etoile. Il revient au groupe de travail de réfléchir et de proposer des pistes de formations sur des métiers qui conjuguent utilités économiques et attractivités par les publics jeunes.

C'est l'objet de prochaine réunion de travail qui se tiendra le jeudi 16 novembre 2006.

**Michel RICARD**

Président du groupe de travail

Développement économique, emploi